

UNE OFFRE DE REMBOURSEMENT THOMSON QUI SE FAIT ATTENDRE

Un consommateur vient d'informer le **Réseau anti-arnaques** du retard apporté au traitement d'une offre de remboursement publicitaire concernant l'achat d'un ordinateur **THOMSON**.

« J'ai acheté chez Leclerc à Royan le 10 mars 2023 un PC portable Thomson (379 €) avec une offre de remboursement de 50 € sous 10 semaines. Suite à l'envoi du dossier dans les délais impartis, je ne vois rien venir.

*J'appelle **THOMSON** qui m'informe que mon dossier est bien complet (il a été analysé par leur service le 13 juillet 2023) mais qu'il y a du retard.*

Après de multiples relances, toujours rien ! Je reçois le message type suivant : « Notre service comptabilité a cependant du retard et fait au mieux pour vous rembourser dans les plus brefs délais.

C'est inadmissible après un an au lieu des dix semaines annoncées. »

Le **Réseau anti-arnaques** a interrogé par mél, le 11 et le 15 mars 2024, le service clients de **THOMSON**, mais au 20 mars 2024 n'a obtenu aucun élément de réponse, ni même un simple accusé de réception. Affaire à suivre...



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)